



Gros travaux durant bail location

Par **ggd**, le **04/05/2014** à **18:41**

Bonjour

j'ai une question pour laquelle je trouve des infos discordantes.

je suis propriétaire d'une maison "ancienne" qui est actuellement en location (le bail cours encore pour 2 ans)

je souhaiterais réaliser des travaux de rénovation à l'intérieur travaux assez lourds qui nécessitent de la démolitions de murs et cloisons, rénovation d'un mur en pierre en mauvaise état, réfection de couverture...) ces travaux ne sont pas possibles avec le locataire dedans

j'ai quelques info à la fin de ce document, mais ca ne répond pas à toutes mes questions <http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/resiliation-bail-habitation-propietaire-8314.pdf>

qu'ai-je le droit de faire?

est ce que je peux "simplement" donner congé à mon locataire (avec bien sûr son préavis de 6 mois) et ensuite faire tous les travaux? ou est ce que c'est plus compliqué que ça?

j'ai des sites où ils parlent de relogement et d'indemnités à verser au locataire

merci d'avance

Par **liliou83**, le **12/05/2014** à **19:22**

Bonjour,

Il me semble que c'est plus compliqué que cela dans la mesure où vous ne pouvez donner congés à votre locataire que pour vente ou reprise personnelle du bien.

Bien cordialement